

ERRATUM

Dans le No 76-77 de la «Revue Olympique», une partie de l'article sur les droits de télévision a été rendue incompréhensible. Il fallait lire p. 115, 3e paragraphe: «...Or pour une somme globale identique, en appliquant le système préconisé par le COJO (*contrats séparés*) celui-ci reçoit non plus 25 mais 33 millions de dollars...»